

DÉCRET N° 99-132 DU 4 août 1999
PORTANT NOMINATIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES
TRAVAUX PUBLICS

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 98-133 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale des travaux publics ;
Vu le décret n° 98-134 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'équipement et des travaux publics ;
Vu le décret n° 98-204 du 18 juin 1998 portant nominations à la direction générale des travaux publics ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

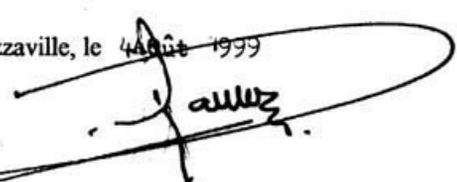
Article premier.- Sont nommés à la direction générale des travaux publics :

- **M. ESSIE Germain** : directeur des études, de la programmation et de la réglementation.
- **M. KASSIBI Paul** : directeur du contrôle des travaux.
- **M. MBAUCAUD Jean mathieu** : directeur de la coordination régionale et des inspections routières.
- **M. AFOULATSAN Samuel** : directeur administratif et financier.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Les dispositions du présent décret annulent et remplacent celles du décret, sus-visé, n° 98-204 du 18 juin 1998.-

Fait à Brazzaville, le 4 août 1999

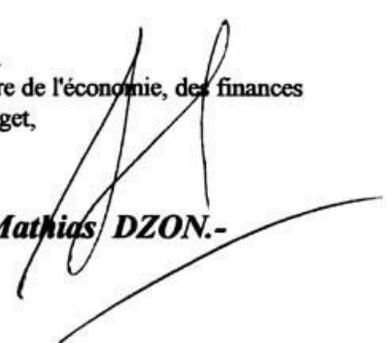

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'équipement et des travaux publics,


Général de Brigade Florent NTSIBA.-

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,


Mathias DZON.-